



Paris, le 13 juillet 2017 à 17h35

## **DIVISION PAR DEUX DE LA VALEUR NOMINALE DES ACTIONS RUBIS**

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 8 juin 2017, par adoption de sa treizième résolution, a décidé la division par deux de la valeur nominale des actions Rubis et a délégué tous pouvoirs au Collège de la Gérance afin d'en fixer la date de prise d'effet et de procéder à tous les ajustements nécessaires.

En conséquence, le Collège de la Gérance, réuni le 13 juillet 2017, a décidé de procéder à la division de la valeur nominale des actions pour les ramener de 2,50 euros à 1,25 euro ; chaque actionnaire recevant deux actions nouvelles pour une action ancienne.

Les actions nouvelles conserveront les mêmes droits que les actions anciennes auxquelles elles se substitueront et le montant du capital social demeurera inchangé.

Le calendrier de l'opération se déroulera de la façon suivante :

- **Jeudi 13 juillet 2017** : publication de l'avis de division par Euronext ;
- **Vendredi 28 juillet 2017** : radiation des actions anciennes (code ISIN FR000012153) et premier jour de cotation des actions nouvelles avec le nouveau nominal (code ISIN FR0013269123) ;
- **Mardi 1<sup>er</sup> août 2017** : inscription en compte des actions nouvelles.

\*\*\*